

## CONSTATS

Le système énergétique sur lequel vit la communauté humaine de notre planète n'est pas durable : plus de 80% de l'approvisionnement est issu du charbon, pétrole, gaz, sources responsables en partie du réchauffement climatique. **La question de « l'adaptation à la raréfaction des ressources » est sans doute tout aussi importante que celle de « l'adaptation au changement climatique ».**

Dans un avenir très proche, **la survie d'une économie et le bien être d'une population** dépendront donc surtout de sa capacité à économiser, à utiliser les ressources de façon rationnelle et à innover pour disposer de ressources renouvelables. **L'appropriation sociétale est au cœur de la transition énergétique des territoires.**

**De grands principes sont à appliquer pour éclairer le chemin de la transition :**

- **Identifier les besoins à partir des usages**, comme illustré par le scénario NEGAWATT<sup>1</sup>, avec un objectif de réduction des besoins par une plus grande sobriété et efficacité. La question des ressources disponibles se pose dans un second temps pour étudier comment satisfaire les besoins.
- **Se préoccuper de la précarité énergétique d'une part croissante de la population**
- **Développer la pluralité des sources d'énergie**
- S'appuyer sur les acteurs locaux en les accompagnant : **libérer l'innovation sociale dans les territoires**
- **Anticiper l'augmentation du coût** de l'énergie pour ne pas la subir.

La taille économique de la nouvelle Région, associée à d'autres régions européennes, doit permettre d'impulser le développement de nouvelles activités économiques autour de ces secteurs pour **redonner de la compétitivité aux entreprises. La nouvelle région dispose de ressources importantes en matière d'énergies renouvelables.**

## PROPOSITIONS CONCRETES

La nouvelle Région est dotée des compétences définies par la loi NOTRe\* et devra élaborer le SRADDET\* fixant ses orientations et objectifs en matière de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de prévention et de gestion des déchets notamment. Pour favoriser également l'équilibre et l'égalité des territoires :

→ **Tenir compte des expériences et initiatives réussies, ainsi :**

- **Se projeter dans l'avenir et construire un projet impliquant les forces vives du territoire** : sa traduction opérationnelle est dans le futur SRADDET
- **Mobiliser les acteurs du territoire**, avec une étape obligatoire de sensibilisation, pour une mise en synergie de leurs compétences et leur concertation.

→ **S'appuyer, en matière de transition énergétique et d'économie circulaire, sur la société civile, partie prenante de cette dynamique, tant sur le plan stratégique que sur la mise en œuvre :**

- **Se rapprocher des habitants, par des dispositifs de proximité et le coaching énergétique pour favoriser les initiatives** : économie d'énergie, efficacité énergétique et mobilisation des énergies renouvelables.

→ **Mutualiser les expériences réussies**

- **Etendre un réseau d'informations et de conseils** auprès des acteurs du territoire sur le modèle existant des **Points Infos Energie** portés par l'ADEME\* (12 en Poitou-Charentes, 12 en Aquitaine, 7 en Limousin).
- **Etendre le dispositif d'observation de l'AREC\*** : évaluer les émissions de GES\*, les consommations énergétiques par secteur, la part des énergies renouvelables, les déchets en termes de production et de gestion
- **Développer les énergies renouvelables, en particulier l'éolien, le photovoltaïque et les énergies marines en tenant compte des impacts environnementaux**
- **Poursuivre et améliorer l'intégration par un plan de gestion du bois énergie issue de la haie et du bocage.**

1. Scénario négaWatt (2011) : <http://www.negawatt.org/scenario-negawatt-p130.html>

→ **Donner aux territoires les moyens d'être réactifs, tout particulièrement en matière de formation : la compétence régionale permet d'encourager de nouveaux métiers liés à la transition énergétique**

- ☛ **Intégrer l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)** dans les formations initiales et continues pour **accompagner les citoyens** de tous âges aux gestes au quotidien vers la sobriété énergétique
- ☛ **Appliquer au patrimoine de la Région**, en particulier aux lycées, **les audits et mesures d'économie d'énergie**
- ☛ **Encourager une planification urbaine** économe en matière de consommation d'espace, de consommation énergétique telle que l'éclairage urbain par exemple, en lien avec l'ADEME
- ☛ **Accompagner fermement la recherche et développement**
- ☛ **Développer l'économie circulaire**
- ☛ **Se doter de l'ingénierie financière pour dépasser les limites actuelles de la Banque Publique d'Investissement.**

## REALISATIONS

**Dans les CPER\* 2014-2020, la mobilisation des fonds en particulier européens est très inégale**, soit en millions d'euros 78,5 pour l'Aquitaine ; 72,3 pour le Limousin ; 99 pour le Poitou-Charentes.

**La force du partenariat ADEME-Région se distingue en Poitou-Charentes**, animée par une volonté conjointe d'harmoniser les dispositifs de soutien pour une efficacité optimale en direction des porteurs de projets tout particulièrement les collectivités territoriales :

- 7 territoires se sont engagés dès 2007 dans des **Contrats Locaux initiative Climat (CLIC)**, 5 **Territoires à Energie PoSitive (TEPOS)** dès 2014, dont le TEPOS du Pays Thouarsais (79) et l'expérience du Pays Gencéen
- **6 plateformes territoriales de la rénovation énergétique de l'habitat** lauréates en 2014
- Le dispositif **PRAXIBAT®** : outil de formation des professionnels dédié à la maîtrise du geste technique pour des bâtiments sobres, efficaces énergétiquement et durables.

**L'APESA**, centre technologique en environnement et maîtrise des risques (Aquitaine et Midi-Pyrénées), développe des solutions technologiques, des méthodologies innovantes et des animations et formations pour les acteurs socio-économiques, afin qu'ils intègrent dans leur stratégie les enjeux d'un développement plus durable.

### Zoom sur... Le TEPOS en Pays Thouarsais

En 2007, le Contrat Local Initiatives Climat est signé avec l'ADEME et la Région Poitou-Charentes. La dynamique est alors portée par deux grands objectifs : **diviser par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 et devenir un territoire à énergie positive**. La démarche a permis de faire émerger un **plan d'actions concerté et composé de 125 actions** réalisées aujourd'hui à 70%. Ce résultat est le fruit de l'implication de tous, les collectivités en tête pour montrer l'exemple. **L'étude des énergies renouvelables est aujourd'hui intégrée de façon quasi-systématique** à tous les projets du territoire et notamment le recours au bois-énergie.

## POUR ALLER PLUS LOIN

- ☛ ADEME : Scenario 2030-2050 :

<http://www.ademe.fr/contribution-lademe-a-lelaboration-visions-energetiques-2030-2050>

- ☛ Acteurs régionaux :

APESA\* : <http://www.apesa.fr/>

RARE\* : [http://www.arpe-mip.com/files/RARE/RARE\\_MUNICIPALES2014\\_PDF\\_INTERACTIF\\_FINAL.pdf](http://www.arpe-mip.com/files/RARE/RARE_MUNICIPALES2014_PDF_INTERACTIF_FINAL.pdf)

- ☛ Propositions d'actions des acteurs pour l'EEDD\* : <http://www.assises-eedd.org/files/Pages/Fichiers/AN13LivretPropoClimatEnergie.pdf>

- ☛ Dispositifs : PRAXIBAT® : <http://www.ademe-poitou-charentes.fr/domaines-dintervention/batiment/action-regionale#PRAXIBAT>

CLIC : <http://poitou-charentes.ademe.fr/domaines-dintervention/territoire-et-villes-durables/action-regionale/les-clic>

- ☛ Publication et législation :

CESER\* : <http://www.cesr-poitou-charentes.fr/Energies-marines-renouvelables.html>

Projet de loi relatif à la « transition énergétique pour la croissance verte » :

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta-pdf/2736-p.pdf>